

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 10 AVRIL 2015
Procès-verbal n° 03-2015

L'an deux mille quinze, le dix avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Etaient représentés : Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Michel RAPIN (donne procuration à Jean-Paul LAURENT) - Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Stéphanie MASSE est désignée secrétaire de séance.

1- FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT ÉLÈVE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 55 € le montant du crédit élève pour l'année 2015.

2- PROJET DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE A LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ EN OFFRE DE MARCHÉ (SAS SOWATT) PRISE DE PARTICIPATION DE SOREA A 100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre (Gérard VUILLERMET) approuve le projet de prise de participation de la SOREA de la filiale SAS SOWATT, à hauteur de 100 % du capital social.

3- CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE VALLOIRE ASSOCIATION MOUNTAIN RIDERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'Association Moutain Riders et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dans la limite d'une enveloppe budgétaire maximale de 1 200 €.

4- CESSION DE L'APPARTEMENT SIS RESIDENCE LE HAMEAU DE VALLOIRE A LA CURIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre l'appartement sis résidence le Hameau de Valloire, à Monsieur et Madame Dupuis moyennant le prix de deux cent trente mille euros (230 000 €), précise que les frais d'acte afférents sont à la charge des acquéreurs, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier dont le compromis de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

5- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015
4'Pat	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement	32 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 000,00 €
Anciens combattants	700,00 €
Association du personnel communal	1 500,00 €
Club de Free Styl	700,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Groupe folklorique	1 200,00 €
Judo-club	4 900,00 €
Nautic Club Mauriennais	100,00 €
Snow - ski club – Section Alpin	46 950,00 €
Snow - ski club – Section Snow	11 400,00 €
Snow - ski club – Section Nordique	6 900,00 €
Snow - ski club – Ski scolaire	3 470,00 €
Tennis-club Saint-Michel-de-Maurienne	200,00 €
Tennis-club Valloire	2 290,00 €
Union Athlétique de Maurienne	100,00 €
Val'patin	6 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	1 500,00 €
TOTAL c/65748	125 210,00 €

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2015 par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.014870, et les fixe comme suit :

- 19.68 % pour la taxe d'habitation
- 21.90 % pour le foncier bâti
- 145.36 % pour le foncier non bâti
- 31.50 % pour la cotisation foncière des entreprises

7- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 826 235.59 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

8- BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune pour l'année 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 918 510,00 €	8 918 510,00 €
Section d'investissement	9 438 072.77 €	9 438 072.77 €
TOTAL	18 356 582.77 €	18 356 582.77 €

9- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 192 215.42 €	1 192 215.42 €
Section d'investissement	908 737.12 €	908 737.12 €
TOTAL	2 100 952.54 €	2 100 952.54 €

10- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 4 631.15 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

11- BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif des Equipements Touristiques pour l'année 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	2 152 540.55 €	2 152 540.55 €
Section d'investissement	3 082 346.70 €	3 082 346.70 €
TOTAL	5 234 887.25 €	5 234 887.25 €

12- AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- 291.67 € à la couverture partielle du déficit d'investissement, au compte 1068.

13- BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du Parc de stationnement pour l'année 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	191 866.42 €	191 866.42 €
Section d'investissement	94 798.20 €	94 798.20 €
TOTAL	286 664.62 €	286 664.62 €

14- BUDGET DES MICROCENTRALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif des Microcentrales pour l'année 2015 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	59 740.75 €	59 740.75 €
Section d'investissement	40 411.57 €	40 411.57 €
TOTAL	100 152.32 €	100 152.32 €

15- LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION DU CHEMIN RURAL DE POINGT RAVIER AU MOLLARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation du chemin rural ci-dessus désigné,
- de lancer la procédure de cession de dudit chemin rural pour partie selon le plan ci-annexé, prévue par l'article L 161-10 du Code rural, et d'organiser l'enquête publique correspondante.

16- CESSION D'UNE PARCELLE A L'ARCHAZ (LA TERRASSE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la prolongation du délai d'admission des candidatures jusqu'au 15 mai prochain compte-tenu de l'infructuosité des candidatures constatée à cette date, donne au Maire en cas de nouvelle anfractuosité pouvoir pour prolonger à nouveau la date limite de remise des candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 10 avril 2015 à 21 h35.